

CHAPITRE 1 : SURVOL DE LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES ÉLÈVES

Idées-clés de ce chapitre	9
La planification axée sur les élèves au service de la diversité	9
■ Équipe centrale	10
■ Équipe de l'école	11
■ Équipe de soutien scolaire	13
■ Planification coopérative	15
Les outils pédagogiques au service de la diversité	15
■ Enseignement différentiel	16
■ Adaptation	16
■ Modification	17
■ Individualisation des programmes	17
Des PEP efficaces	19
Sommaire du chapitre	21

CHAPITRE 1 : SURVOL DE LA PLANIFICATION AXÉE SUR LES ÉLÈVES

Idées-clés de ce chapitre

- La planification axée sur les élèves est un processus de collaboration entre les membres d'une équipe qui nécessite que l'on détermine quels sont les résultats, le type d'enseignement et l'évaluation appropriés.
- Il existe toute une gamme de possibilités pour tenir compte de la diversité des élèves.
- Les membres de l'équipe de soutien varieront selon les besoins de l'élève.

La planification axée sur les élèves au service de la diversité

Les responsabilités et les droits en matière d'éducation au Manitoba sont définis par la *Loi sur les écoles publiques* et la *Loi sur l'administration scolaire*. Les commissions scolaires doivent donner à chaque résident et à chaque élève inscrit accès à des programmes d'éducation appropriés.

Pour la plupart des élèves, les programmes d'éducation appropriés sont représentés par les programmes d'études provinciaux et leurs résultats d'apprentissage.* Cependant, certains élèves ont besoin que l'on détermine des résultats spécifiques en plus des résultats d'apprentissage prévus, ou à la place de ceux-ci. Par exemple, il se peut que l'on s'attende à ce qu'un élève qui a du mal à contrôler son comportement perturbateur travaille pour atteindre les résultats d'apprentissage généraux du programme d'étude, mais également des résultats qui lui sont propres dans le domaine de la gestion du comportement. Par contre, il se peut qu'un élève qui a une déficience cognitive profonde travaille uniquement en vue d'atteindre des résultats fonctionnels qui lui sont propres.



Pour plus de renseignements, consultez les lois et règlements du Manitoba ci-dessous :

Règlement sur les programmes d'éducation appropriés 155/2005 :
<<http://web2.gov.mb.ca/laws/regs/pdf/p250-155.05.pdf>>.

Loi sur l'administration scolaire :
<<http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/e010f.php>>.

Règlement modifiant le règlement sur l'administration scolaire et les écoles publiques, Règlement 156/2005 :
<<http://web2.gov.mb.ca/laws/regs/2005/156.pdf>>.

Loi sur les écoles publique :
<<http://web2.gov.mb.ca/laws/statutes/ccsm/p250f.php>>.

* Les termes « résultats d'apprentissage prévus » et « programmes d'études provinciaux » sont utilisés de façon interchangeable dans tout ce document.

L'élaboration de programmes d'éducation appropriés commence en classe, avec l'élève, ses parents et l'enseignant ou les enseignants de l'élève. La planification axée sur les élèves est un processus qui aide les éducateurs à cerner les besoins des élèves, à offrir des moyens de soutien et à faire le suivi des progrès de l'élève.

Obligation générale

2(1) Le programme d'études constitue le programme d'éducation approprié que chaque commission scolaire est tenue d'offrir.

Règlement sur les programmes d'éducation appropriés 155/2005

Équipe centrale

La planification de l'éducation, pour tous les élèves, commence au niveau de l'équipe centrale : l'élève, ses parents et l'enseignant ou les enseignants titulaires de sa classe. Dans tous les cas, la planification est un processus de collaboration au cours duquel l'équipe centrale détermine quels sont les résultats appropriés et les façons d'atteindre ces résultats (voir Figure 1.1).

L'apprentissage est un processus interactif au cours duquel les apprenants essaient de comprendre de nouvelles données et de les intégrer à ce qu'ils savent déjà. Les enseignants se servent de leur connaissance des programmes d'études et de divers processus d'évaluation en classe pour déterminer à quel niveau commencer leur enseignement et pour surveiller la progression des connaissances et des compétences de chaque élève à mesure que l'enseignement se poursuit. Lorsqu'un enseignant observe des différences dans l'apprentissage ou le comportement d'un élève, il ou elle procède à une observation et une évaluation ciblées en classe. Ensuite, l'enseignant adapte le rythme d'enseignement, le matériel utilisé ou les démarches pédagogiques pour mieux permettre à l'élève de réussir.

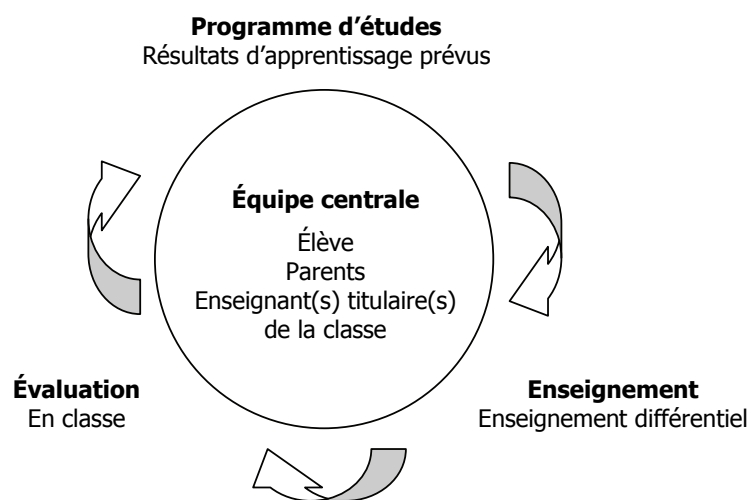
La division scolaire :

- utilisera les renseignements recueillis par le professeur titulaire comme première source d'information sur la capacité d'apprendre de l'élève (règlement du Manitoba [RM] 155/05)

Les programmes d'éducation appropriés au Manitoba : normes concernant les services aux élèves (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba)

Figure 1.1

L'ÉQUIPE CENTRALE – PROCESSUS DE PLANIFICATION ÉDUCATIVE

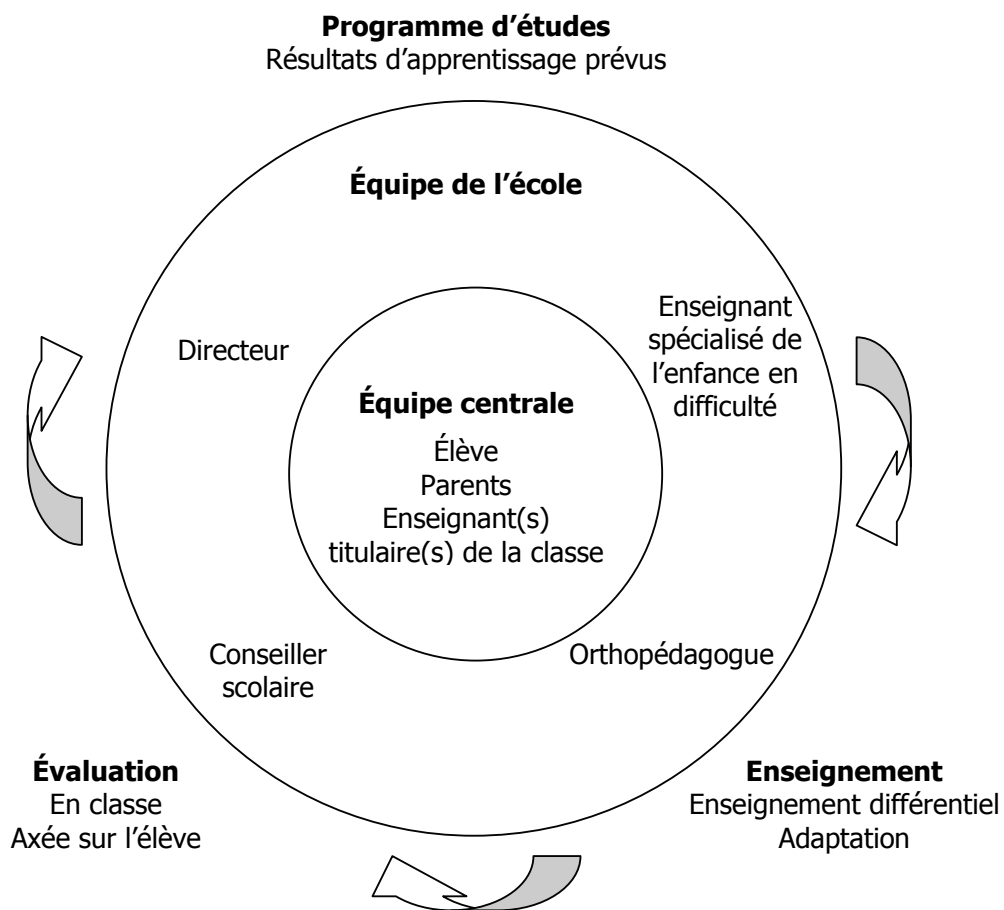


Équipe de l'école

Même avec un bon enseignement en classe, certains élèves continuent à avoir du mal à atteindre les résultats d'apprentissage prévus. L'équipe centrale, constituée de l'élève, de ses parents et d'un ou plusieurs enseignants, peut alors décider qu'il y a lieu de demander à d'autres intervenants de l'école de former une équipe. La composition de celle-ci variera selon les besoins de l'élève et les ressources disponibles. L'équipe peut comprendre l'orthopédagogue ou le conseiller scolaire, ou les deux (voir Figure 1.2). L'équipe de l'école continue à recueillir et à partager des renseignements pour créer un profil de l'élève qui décrit le développement unique de celui-ci. Ceci peut être effectué par l'intermédiaire d'une observation ciblée en classe ou d'une évaluation supplémentaire, ou les deux. Les résultats obtenus aideront à choisir des stratégies d'intervention en classe supplémentaires et à mettre en œuvre ces stratégies.

Figure 1.2

L'ÉQUIPE DE L'ÉCOLE – PROCESSUS DE
PLANIFICATION ÉDUCATIVE



Évaluation

- 4(1) Le directeur fait en sorte que l'élève subisse, dès que possible, une évaluation s'il a de la difficulté à atteindre les résultats d'apprentissage prévus.
- 4(2) Le directeur fait en sorte que l'élève subisse une évaluation spécialisée si son enseignant et son orthopédagogue, son conseiller d'orientation ou toute autre personne compétente travaillant à l'école :
 - (a) ne sont pas en mesure d'évaluer les raisons pour lesquelles il a de la difficulté à atteindre les résultats d'apprentissages prévus;
 - (b) estiment que l'enseignement différentiel et les adaptations ne l'aident pas à atteindre ces résultats.
- 4(5) L'évaluation spécialisée indique, s'il y a lieu :
 - (a) les autres méthodes d'enseignement différentiel ainsi que les adaptations qui peuvent être utilisées afin d'aider l'élève à atteindre les résultats d'apprentissage prévus, si on juge que ces méthodes ou ces adaptations l'aideront à les atteindre,
 - (b) dans le cas où on juge que l'enseignement différentiel et les adaptations ne l'aideront pas à atteindre les résultats d'apprentissage prévus, ce dont l'élève a besoin pour atteindre complètement ou presque ces résultats ou les résultats d'apprentissage qu'il devrait normalement atteindre.

Règlement sur les programmes d'éducation appropriés 155/2005

Équipe de soutien scolaire

Dans la plupart des cas, la planification coopérative de l'équipe de l'école et les interventions qui en découleront répondront bien aux besoins de l'élève. Cependant, si cela ne se produit pas, l'équipe de l'école peut consulter l'équipe de soutien scolaire pour obtenir de l'aide. L'équipe de soutien scolaire peut comprendre des spécialistes, des thérapeutes, des professionnels de la santé mentale et d'autres personnes qui collaborent avec l'équipe de l'école pour appuyer la planification axée sur les élèves et l'élaboration des programmes éducatifs (voir Figure 1.3).

Équipe de soutien de l'élève

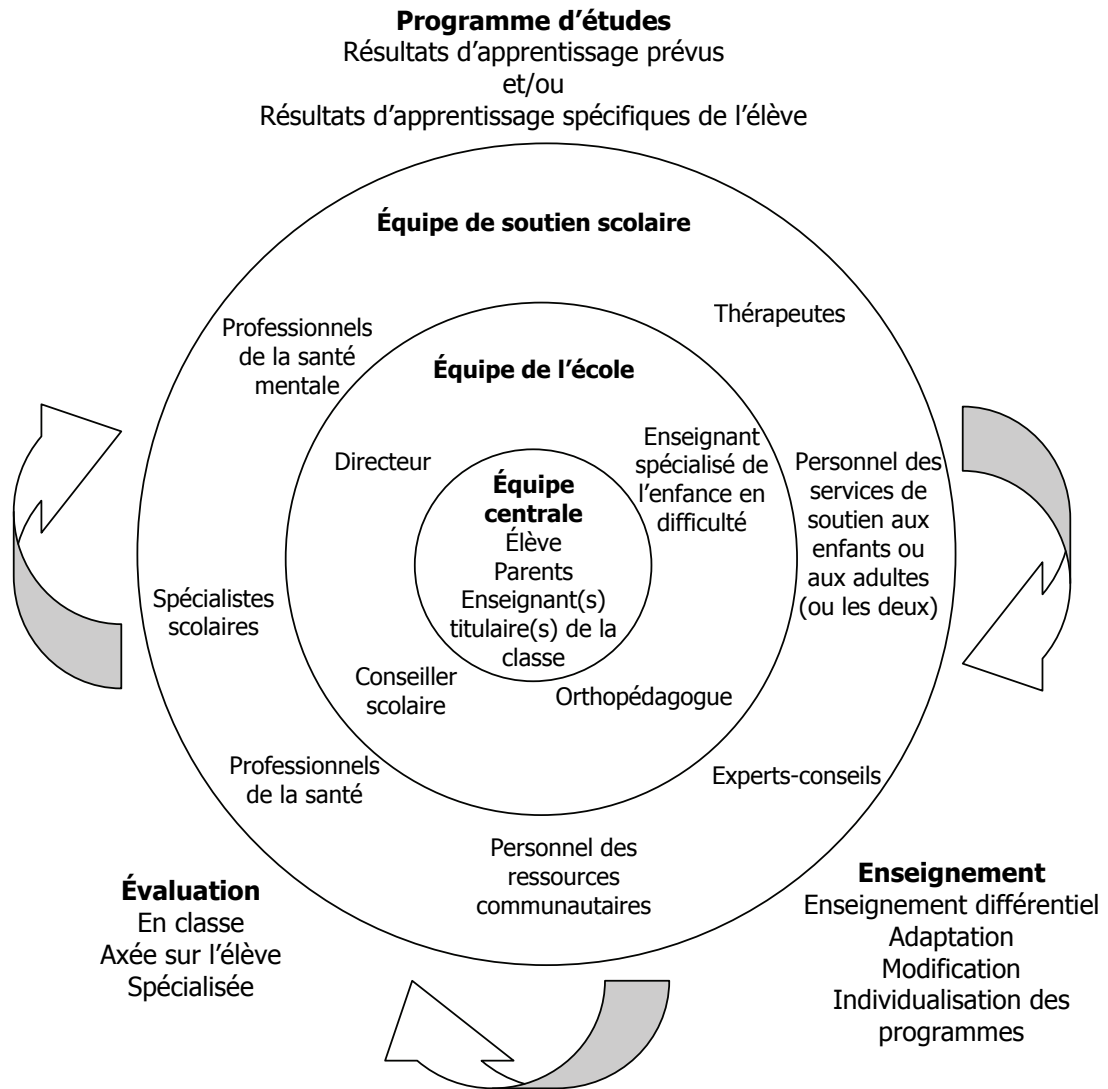
L'équipe centrale est formée de l'élève, de ses parents et de son ou ses enseignants.

L'équipe de l'école est composée de l'équipe centrale et d'autres membres du personnel de l'école, comme l'orthopédagogue ou le conseiller scolaire, ou les deux. L'équipe de l'école est celle qui prend les principales décisions pour ce qui est du processus de planification axée sur les élèves.

L'équipe de soutien scolaire est constituée de l'équipe de l'école et d'autres membres du personnel, comme des spécialistes et des experts, qui s'entretiennent et collaborent avec l'équipe de l'école pour appuyer la planification axée sur les élèves et l'élaboration des programmes éducatifs.

Figure 1.3

L'ÉQUIPE DE SOUTIEN SCOLAIRE – PROCESSUS DE PLANIFICATION ÉDUCATIVE



Planification coopérative

La planification axée sur les élèves donne aux personnes qui travaillent le plus directement avec les élèves la possibilité de collaborer. Il s'agit d'un effort concerté de la part des familles, du personnel de l'école, du personnel de la division scolaire, des organismes communautaires et d'autres, en vue de créer et de mettre en œuvre des programmes éducatifs qui répondent aux besoins des élèves.



La planification axée sur les élèves permet aux personnes qui travaillent avec les élèves de

- partager des renseignements et des observations sur l'apprentissage et le comportement de l'élève au fil du temps et dans différents cadres
- créer un profil de l'élève qui indique ce que les membres de l'équipe ont observé en ce qui concerne les points forts, les intérêts, les besoins et le ou les niveaux actuels de performance de celui-ci
- cerner les priorités en matière de programmes éducatifs et de planification dans les diverses matières
- suivre les progrès et les réalisations de l'élève et établir des rapports à ce sujet

Les outils pédagogiques au service de la diversité

Éducation Manitoba a défini toute une gamme de moyens de soutien pédagogique permettant de tenir compte de la diversité parmi les élèves, notamment l'enseignement différentiel, les adaptations, les modifications et les programmes individualisés. Il ne s'agit pas d'un continuum de moyens de soutien; chaque moyen de soutien vise à répondre à un besoin précis en matière de programme, en tenant compte des résultats d'apprentissage prévus ou des résultats spécifiques de l'élève, ou les deux.

Définitions

Adaptation : Changement visant la démarche et le matériel pédagogiques, ainsi que les devoirs et les produits de l'élève et ayant pour but de lui permettre d'atteindre les résultats d'apprentissage prévus.

Enseignement différentiel : Méthode d'enseignement ou d'évaluation consistant à modifier la présentation du programme d'études afin qu'il soit adapté à la diversité, aux intérêts et aux forces des élèves en matière d'apprentissage.

Résultats d'apprentissage prévus : Les résultats d'apprentissage conformes au programme d'études.

Règlement sur les programmes d'éducation appropriés 155/2005

Enseignement différentiel

L'enseignement différentiel est une méthode d'enseignement qui reconnaît les différences qui existent parmi les apprenants et en tient compte. Lorsqu'ils planifient leurs cours et qu'ils enseignent, les éducateurs se servent de toutes sortes de stratégies et de techniques intentionnelles, de même que de l'évaluation formative continue, pour appuyer l'apprentissage des élèves et aider le plus grand nombre d'entre eux à atteindre les résultats d'apprentissage prévus par les programmes d'études. L'enseignement différentiel reconnaît qu'il y a de nombreuses façons d'atteindre les résultats d'apprentissage prévus et que chaque élève a besoin d'un mélange complexe et unique d'enseignement fondamental et de pratique pour mettre en valeur son potentiel. Les éducateurs appliquent la méthode de l'enseignement différentiel pour offrir des choix aux élèves aux différents stades du processus d'apprentissage.



Pour plus de renseignements, consultez

Le succès à la portée de tous les apprenants : Manuel concernant l'enseignement différentiel de la maternelle au secondaire 4 (Éducation et Formation professionnelle Manitoba).

Adaptation

L'adaptation est un changement apporté à la méthode d'enseignement, aux ressources, aux devoirs ou aux produits de l'élève pour aider celui-ci à atteindre les résultats d'apprentissage prévus. L'adaptation vise les besoins spécifiques de l'élève qui ont été mis en évidence. Par exemple, dans le cas d'un élève qui a une incapacité en ce qui concerne la lecture des textes imprimés, on peut lui présenter oralement, en même temps que par écrit, l'information et les directives, et il peut également montrer ses connaissances de la même façon. Dans le cas d'un élève qui a un trouble de l'attention, on peut diviser les directives et les devoirs en plus petites unités et prévoir une liste de contrôle pour indiquer les tâches accomplies.

Modification

La *modification* vise les élèves qui ont une déficience cognitive importante. Il s'agit de changer le nombre, l'essence et le contenu des résultats d'apprentissage des programmes d'études que l'élève doit atteindre. Au secondaire, les élèves qui ont une déficience cognitive importante peuvent s'inscrire à des cours modifiés (M). Les cours à désignation M sont conçus pour les élèves qui peuvent tirer parti des programmes d'études élaborés ou approuvés par le ministère, pourvu que ceux-ci aient été sensiblement modifiés afin de répondre à leurs besoins d'apprentissage uniques. Les élèves qui bénéficient de modifications ont un PEP qui décrit en détail ces modifications et le plan de mise en œuvre.



Pour plus de renseignements, consultez

Pour l'intégration : Manuel concernant les cours modifiés au secondaire (Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba) :
<www.edu.gov.mb.ca/m12/edi/V#enfdiff/modifies/index.html>.

Individualisation des programmes

L'*individualisation* des programmes vise les élèves dont les déficiences cognitives sont si importantes qu'ils ne peuvent pas tirer parti des programmes d'études élaborés ou approuvés par Éducation Manitoba. L'individualisation des programmes fait intervenir des expériences d'apprentissage hautement personnalisées et fonctionnellement appropriées. Les élèves qui bénéficient de programmes individualisés ont un PEP qui décrit en détail les résultats spécifiques attendus et le plan de mise en œuvre.



Pour plus de renseignements, consultez

Pour l'intégration : Manuel concernant la programmation individualisée au secondaire (Éducation, Formation professionnelle et Jeunesse Manitoba) :
<[www.edu.gov.mb.ca/a/%&#frpub/enfdiff/individu/jbXYI \"\ha `> .](http://www.edu.gov.mb.ca/a/%&#frpub/enfdiff/individu/jbXYI \)>.

Chaque membre de l'équipe de soutien de l'élève a des connaissances et des compétences différentes et les rapports de chacun avec l'élève sont uniques. La planification coopérative donne à l'équipe l'occasion de trouver, de coordonner et d'utiliser diverses ressources et stratégies qui permettront d'offrir à l'élève les meilleures occasions de se développer et de réussir dans tous les aspects de ses études (voir Figure 1.4).

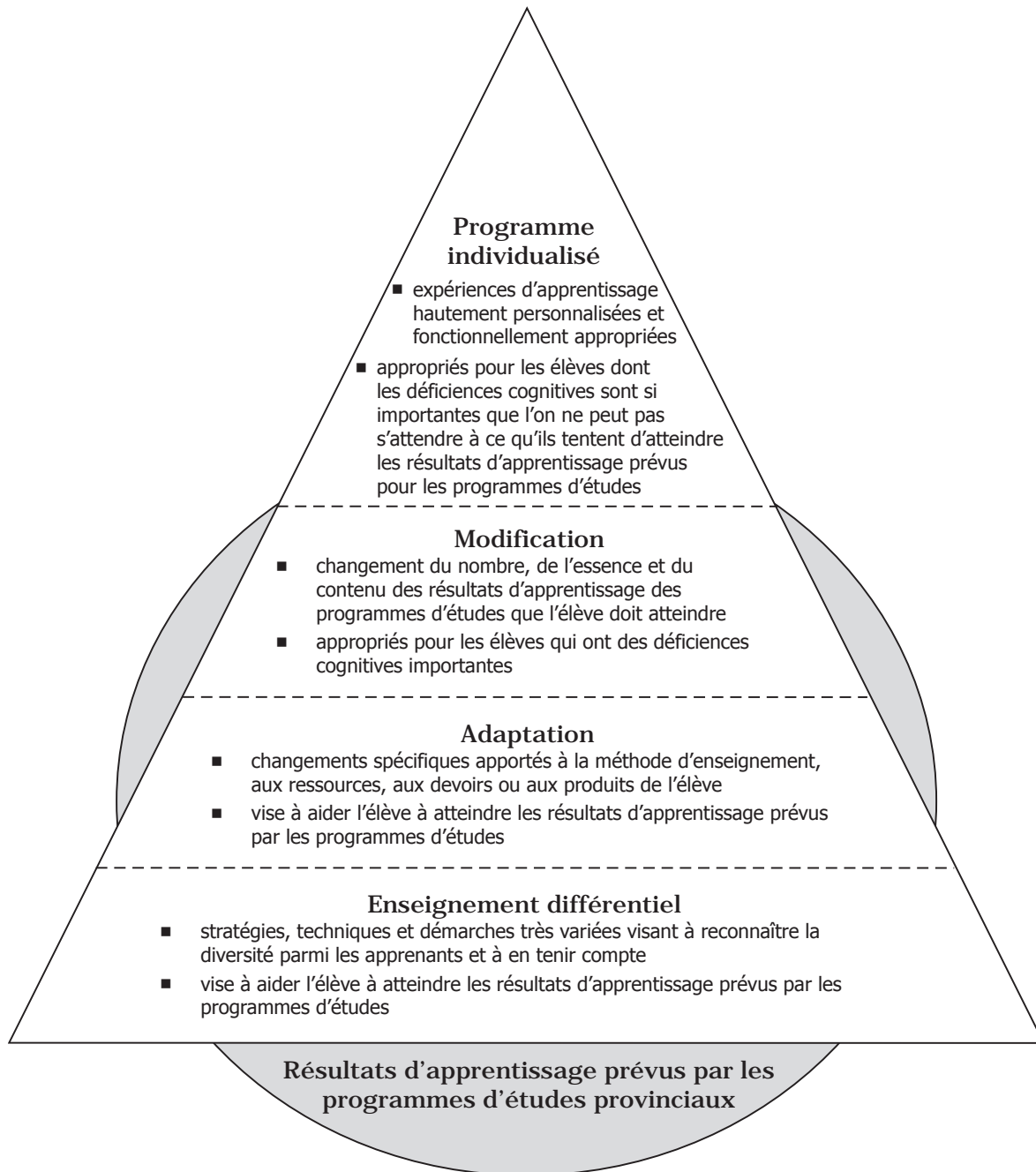


Pour plus de renseignements, consultez

Un travail collectif : Guide à l'intention des parents d'élèves ayant des besoins spéciaux (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba) :
<[www.edu.gov.mb.ca/a/%&#frpub/dUFYbrj/besoin/jbXYI \"\ha `> .](http://www.edu.gov.mb.ca/a/%&#frpub/dUFYbrj/besoin/jbXYI \)>.

Figure 1.4

OUTILS PÉDAGOGIQUES AU SERVICE DE LA DIVERSITÉ



Des PEP efficaces

Les *plans éducatifs personnalisés (PEP)* décrivent les renseignements recueillis, les décisions prises, les stratégies choisies et les évaluations continues qui se produisent au cours du processus de planification axée sur les élèves.



En général, le PEP résume

- ce que l'on sait à propos de l'élève (niveau de performance actuel)
- les programmes offerts ou qui seront offerts (résultats, stratégies d'enseignement, activités et matériel)
- l'efficacité des programmes (mesure et évaluation)

Un plan écrit garantit la continuité des programmes éducatifs en fournissant

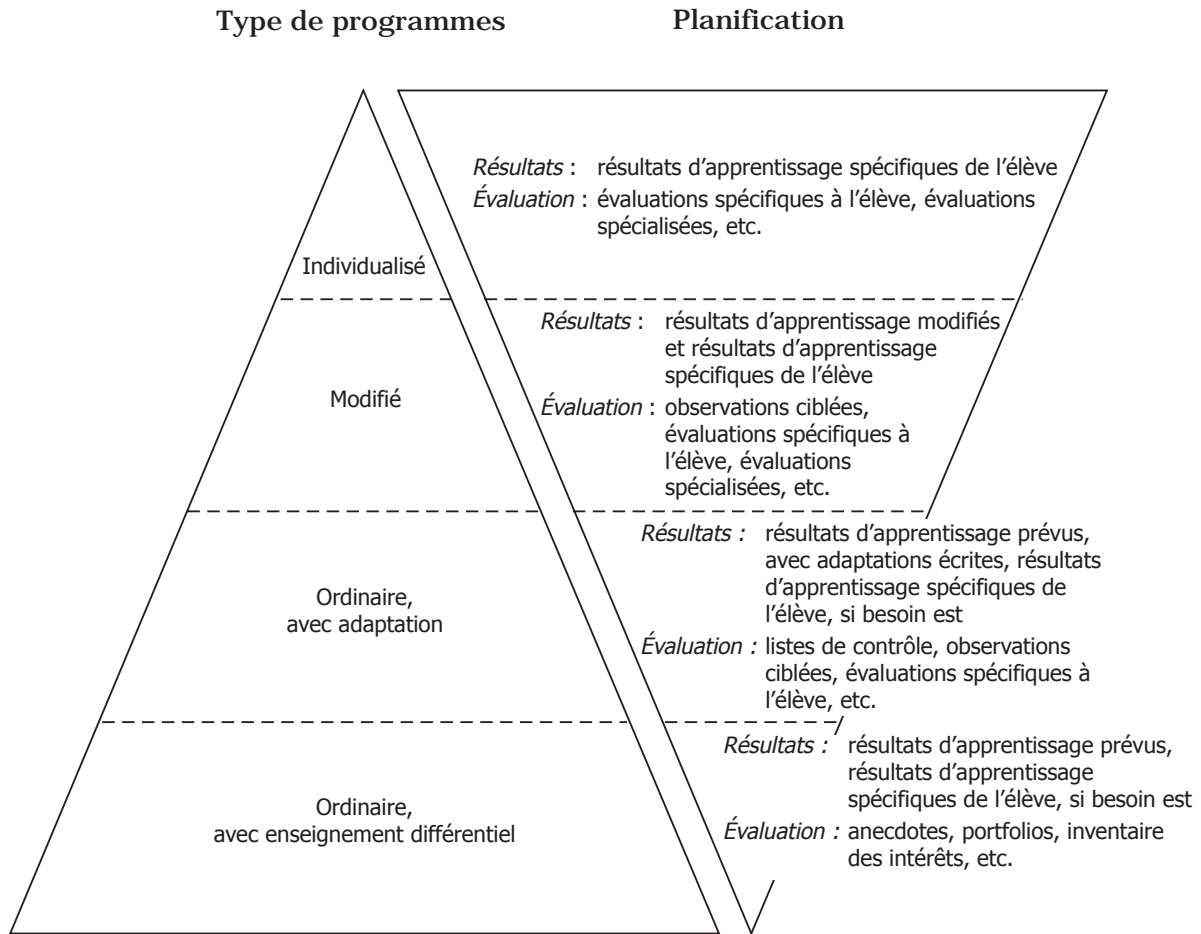
- un relevé des programmes établis pour l'élève
- un outil pour surveiller l'apprentissage de l'élève en fonction des résultats fixés
- des renseignements sur lesquels se fonder pour faire rapport sur les progrès de l'élève

La présentation, la longueur, les détails et l'exhaustivité du PEP correspondront aux besoins de l'élève. La plupart des élèves qui font l'objet d'une planification axée sur les élèves ont besoin de moyens de soutien (l'adaptation, par exemple) au sein des programmes ordinaires pour atteindre les résultats d'apprentissage prévus par les programmes d'études. Pour ces élèves, les PEP peuvent être rédigés en une ou deux pages. Pour un petit nombre d'élèves ayant des besoins plus complexes, il faudra rédiger des PEP plus détaillés et plus exhaustifs.

Les besoins spécifiques de l'élève et l'exhaustivité du PEP sont liés. La plupart des élèves atteignent les résultats d'apprentissage prévus par les programmes d'études provinciaux grâce à l'enseignement différentiel. L'enseignant planifie ses cours en fonction du profil de la classe. Les élèves qui ont besoin de programmes individualisés sont très peu nombreux. Ils ont des besoins uniques et leurs PEP doivent être détaillés et prévoir des résultats fonctionnels (voir Figure 1.5).

Figure 1.5

TYPE DE PROGRAMME ET EXHAUSTIVITÉ DE LA PLANIFICATION NÉCESSAIRE



Sommaire du chapitre

- Fondamentalement, le processus de planification éducatif est le même pour tous les élèves.
- Les parents et les enseignants titulaires de classe constituent la première source de renseignements sur l'apprentissage des élèves.
- La planification axée sur les élèves est mise en place lorsqu'un élève a besoin d'aide.
- La planification coopérative permet à l'équipe de soutien de l'élève de trouver, de coordonner et de mettre en œuvre des ressources et des stratégies pour répondre aux besoins uniques de l'élève.
- La planification axée sur les élèves est un processus. Un PEP est un document écrit.